

Le directeur Réf : CMR-2022-22

Paris, le 29/07/2022

A monsieur le préfet Albertini, Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Objet: Avis sur le projet de M@GRH

Ref.: - Décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et

de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique

- Courrier de saisine du 15 juillet 2022

1. Présentation du projet

En application de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019, vous avez saisi les services de la DINUM par courrier en date du 15 juillet 2022, s'agissant du projet M@GRH porté par la DGGN.

Le projet de transformation des ressources humaines de la gendarmerie nationale, M@GRH 20-24, s'inscrit dans la stratégie interministérielle de ressources humaines de l'État visant à renforcer la qualité de la gestion humaine dans un enjeu de modernisation et d'efficacité de l'action publique.

Associant l'ensemble des acteurs de la Gendarmerie nationale et animé par une équipe projet forte de 58 personnes, ce projet ambitionne de transformer profondément la manière de gérer les 130 000 femmes et hommes de la gendarmerie. L'objectif majeur est ainsi de repositionner les agents au cœur des décisions RH par la montée en puissance des nouveaux outils technologiques. Projet structurant, il vise à obtenir un effet de levier permettant d'échanger du temps de traitement administratif pour le réorienter vers la gestion de l'humain et obtenir ainsi une meilleur performance institutionnelle et accroître la qualité de vie au travail.

Réf: 2022-CMR-20 Affaire suivie par:

Christian TURPIN et Pierre CASCIOLA christian.turpin@modernisation.gouv.fr pierre.casciola@modernisation.gouv.fr



De façon pratique, le dossier présenté comporte 7 projets traitant de sujets divers (recrutement, chatbot, reconversion, parcours de carrière) et connectés au SIRH agorh@ de la gendarmerie, basé sur le progiciel SAP. Le système SAP est pérenne au sein de la gendarmerie nationale, comme le précise le courrier du ST(SI)² daté du 20 mai 2021.

M@GRH s'inscrit dans la logique de modernisation du ministère de l'Intérieur, la dématérialisation des procédures RH permettant de recentrer les personnels sur des tâches à forte valeur ajoutée. Les gains de temps générés devraient permettre de redéployer 385 ETP sur d'autres missions avec davantage de valeurs ajoutée, grâce à l'automatisation de tâches et de réduire de 20% le temps de traitement de ces tâches. Il ne s'agit donc pas d'économie à proprement parler mais d'un gain d'efficience.

Je regrette que la saisine soit intervenue tardivement, les chantiers étant pour la plupart très avancés, alors que l'arrêté du 5 juin 2020 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique dispose que « Dès que les options majeures du projet sont arrêtées, et avant toute phase de contractualisation, l'autorité ou l'organisme sollicite l'avis du directeur interministériel du numérique. »

Je vous remercie pour l'ensemble des informations transmises et la qualité de la documentation fournie par l'équipe projet.

2. Analyse et recommandations

La gouvernance de M@GRH avec un sponsor de bon niveau, un directeur de programme garant de l'ensemble des sujets, des chefs de projet pour chaque chantier, des comités permettant les arbitrages au bon niveau sont autant d'éléments rassurants pour l'atteinte des objectifs de transformation. Le financement du socle est assuré par le FTAP (9,6 M€), et la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage est en partie internalisée au sein de la gendarmerie nationale (4,3 M€). L'équipe de pilotage projet est donc bien internalisée (58 agents) avec un recours limité aux prestations externes (0,3 M€ pour la MOA et 3 M€ pour la MOE). Les risques budgétaires semblent circonscrits et les coûts de fonctionnement semblent pouvoir être assumés sous plafond par le programme 152 « gendarmerie nationale ».

La difficulté principale du programme réside dans la gestion des interfaces avec le SIRH cœur, agorh@, qui est pour sa part soumis à des obligations de migration lourdes du fait de changements profonds de délivrance des services par la société mère SAP. En effet, si la bascule vers tiers 3 HANA de agorh@ a déjà été effectuée, une bascule vers le nouveau socle de SAP, H4N4, est à prévoir et peut venir perturber l'ensemble des projets venant se connecter au cœur agorh@. De ce fait, les éléments suivants nécessitent une attention particulière :

 Construire le macroplanning de migration agorh@ et en identifier les risques et contraintes afin de les prendre en compte dans la trajectoire des projets M@GRH, notamment d'un point de vue financier;



- Analyser les interfaces des projets M@GRH avec agorh@ et instruire les besoins d'évolution amenées par la migration vers le nouveau socle d'agorh@
- S'assurer que les services fournis par le cœur agorh@ ne sont pas recouvrants avec les services fournis par les projets M@GRH (cas de nouveaux services apportés par SAP H4N4)

Je note que le projet ne permet pas de maximiser la mutualisation des systèmes d'information entre la PN et la GN. En effet, le développement de solutions RH sur le seul périmètre « gendarmerie nationale » et non sur l'ensemble du périmètre du ministère de l'Intérieur réduit l'interopérabilité entre les systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) au sein du Ministère de l'Intérieur. Certaines applications opérationnelles étant basées sur les SIRH, cela engendre des coûts supplémentaires pour parvenir à ce qu'elles puissent être utilisées par la police et la gendarmerie (exemple agorh@ Solde et Source Solde)

Enfin, et afin de prendre en compte la mutualisation interministérielle recherchée dans la feuille de route des SIRH, il est souhaitable que la DGGN se rapproche du ministère des armées et du ministère de la justice avec qui elle partage une suite de solutions basée sur l'offre de l'éditeur SAP (socles identiques ECC HCM) en vue de capitaliser sur les expériences, notamment sur la mise en œuvre de la GED (achat du progiciel Open Text) ou encore de la solution SPARTA du ministère des armées.

3. Conclusion

Au vu de ces éléments, j'émets un avis conforme favorable pour la poursuite du projet M@GRH.

Je vous indique que le projet M@GRH intègre le Panorama des grands projets SI de l'Etat lors de sa prochaine mise à jour (décembre 2022). D'ici là nos équipes pourront échanger sur la prise en compte des recommandations évoquées ci-dessus.

Conformément au décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'information et de communication de l'Etat et à la direction interministérielle du numérique, la transmission du présent avis met fin à la procédure de saisine.

Xavier Albouy

Directeur interministériel du Numérique par intérim

M



Copies:

Monsieur le Premier ministre

A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame la secrétaire générale du gouvernement

Monsieur le ministre de l'intérieur

A l'attention de :

• Monsieur le directeur de cabinet

Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de la relance Monsieur le ministre délégué chargé des comptes publics A l'attention de :

- Monsieur le directeur de cabinet
- Madame la directrice du budget

Monsieur le ministre de la transformation et de la fonction publiques A l'attention de :

• Monsieur le directeur de cabinet